



Conseil communal
Vallorbe

Procès-verbal No 24
Séance du 29 juin 2015

Présidence : Monsieur Yann Jaillet

Monsieur le Président du Conseil communal, ouvre cette dernière séance de l'année 2014/2015 à 18h36. Il souhaite la bienvenue aux membres du Conseil, à M. le Syndic, ainsi qu'à Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité, à Madame la secrétaire, à Monsieur l'huissier, à Madame et Monsieur les scrutateurs, aux représentants de la presse régionale et cantonale, ainsi qu'au fidèle public. Il salue également la présence des chefs de service invités pour cette séance, soit Madame Fabienne Mani, Messieurs Carlos Costa, Vincent Daucourt et Michel Desseigne.

M. Jaillet dit qu'il a eu le plaisir et l'honneur de représenter le Conseil et d'apporter les salutations de celui-ci :

- Assemblée générale de l'association Entr'aide 2030 Vallorbe et environs, le 5 mai 2015 ;
- Assemblée générale des actionnaires des Grottes de Vallorbe, le 6 mai 2015 ;
- Assemblée générale de Vallorbe – Tourisme le 7 mai 2015 ;
- Cérémonie du Centenaire du tunnel du Mont d'Or le 16 mai 2015 ;
- Assemblée générale de la Fondation du Fort de Pré-Giroud, le 20 mai 2015 ;
- Célébration des 25 ans de la société BECO Précision SA et des 10 ans de la société CEBO Injection Sàrl le 12 juin 2015;
- Assemblée générale de l'Association ARAVOH le 20 juin 2015.

Il remercie Christine Leuenberger de l'avoir remplacé à la dernière minute à l'assemblée générale de l'Association Tourisme social Vallorbe le 2 juin 2015.

En mémoire de Monsieur André-Georges Leresche, ancien Conseiller, Municipal et Président de cette assemblée en 1984, et en mémoire de Monsieur Louis Jaquet, Président du Conseil communal en 1971, **M. le Président** prie l'assemblée de se lever et d'observer une minute de silence.

Premier objet

Appel

Excusés : Mesdames Sarah Clot, Brigitte Panchaud et Anne Rocca

Messieurs Christian Agnelot, Serge Anex, Jean Fleurimont, Nouredine Ghennoune, Robert Kabongo, Jérémy Kolly, Alain Künzler, Jérôme Perrin et Stéphane Truan

L'appel fait constater la présence de **38 conseillers**, les 12 personnes absentes ont pris la peine de s'excuser.

Le quorum étant atteint, **M. le Président** soumet aux conseillers l'ordre du jour.

Deuxième objet
Adoption de l'ordre du jour

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux No 22 du 21 avril 2015 et No 23 du 27 avril 2015
4. Correspondance
5. Election du nouveau bureau pour l'année 2015/2016
6. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal No 01/15 relatif à la modification de l'article 12 du règlement communal sur la gestion des déchets
7. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal No 02/15 relatif à une demande de crédit de CHF 358'000. -- pour l'équipement d'un lotissement dans le quartier des « Grands Marais »
8. Rapport de la commission permanente de gestion sur l'exercice 2014
9. Rapport de la commission permanente des finances sur les comptes 2014
10. Préavis municipaux et nomination des commissions
11. Communications de la Municipalité
12. Motions, postulats, interpellations, résolutions, pétitions et projets
13. Divers, questions et vœux
14. Message du Président

Cet ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Troisième objet
Adoption des procès-verbaux No 22 et 23 des 21 et 27 avril 2015

Les procès-verbaux No 22 et No 23 sont adoptés à l'**unanimité**, sans remarque.

Quatrième objet
Correspondance

M. le Président n'a reçu aucune correspondance.

Cinquième objet
Election du nouveau bureau pour l'année 2015-2016

PRESIDENT

Au nom du groupe socialiste, M. C. **Huguenin** propose la candidature de

Monsieur Luigi Fiorito

La candidature de **Monsieur Fiorito** est acceptée par **36 oui**.

1^{er} VICE-PRESIDENT

Au nom du groupe libéral-radical, M. B. **Haldemann** propose la candidature de

Madame Christine Leuenberger

La candidature de **Madame Leuenberger** est acceptée par **35 oui**.

2^{ème} VICE-PRESIDENT

Au nom du groupe socialiste, M. C. **Huguenin** propose la candidature de

Monsieur Alain Kolly

La candidature de **Monsieur Kolly** est acceptée par **36 oui**.

SCRUTATEURS

Au nom du PS, M. C. **Huguenin** propose la candidature de

Madame Christel Nieto

Au nom du PLR, M. B. **Haldemann** propose la candidature de

Madame Brigitte Panchaud

Mesdames **Nieto et Panchaud** sont élues à l'unanimité par applaudissements

SCRUTATEURS SUPPLEANTS

Au nom de l'UDC, M. I. **Facchinetti** propose la candidature de

Mme Carole Perrin

Au nom du PLR, M. B. **Haldemann** propose la candidature de

M. Christophe Maradan

Madame Perrin et Monsieur Maradan sont élus à l'unanimité par applaudissements.

Sixième objet

Rapport de la commission chargée d'étudier le rapport municipal No 01/15 relatif à la modification de l'article 12 du règlement communal sur la gestion des déchets

M. J.-A. **Chezeaux**, rapporteur, donne lecture du rapport de la commission.

M. le Président ouvre la discussion :

M. J.-Ph. **Dépraz** dit que, sur proposition de la commission communale de recours en matière d'impôts, qui a eu pas mal de travail ces derniers temps suite à des contestations, cette taxe a été revue et fixée prorata temporis. En ce qui concerne la taxe forfaitaires des entreprises ou exploitation agricole, il n'est pas nécessaire de modifier le règlement car un arrêté du Tribunal fédéral précise qu'il ne doit pas y avoir d'exemption, donc à l'avenir la commission de recours suivra l'arrêté du Tribunal fédéral.

La parole n'est plus demandée ; M. **Jaillet** soumet ce rapport au vote à main levée.

LE CONSEIL COMMUNAL DE VALLORBE

- Vu le préavis municipal No 01/15;
- Oui le rapport de la commission chargée de l'étudier
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

au vote à main levée, **à l'unanimité** :

Sous réserve de l'approbation par le département cantonal compétent, l'article 12 du règlement sur la gestion des déchets est modifié comme suit :

C Taxes forfaitaires par habitant :

1. La taxe forfaitaire est fixée à CHF 100. -- par an (TVA non comprise) au maximum par habitant dès 21 ans révolus.
2. Pour les résidences secondaires, il est perçu des propriétaires une taxe forfaitaire de CHF 100. -- par an (TVA non comprise) au maximum par résidence.
3. La situation familiale au 1^{er} janvier ou lors de l'arrivée dans la Commune est déterminante pour le calcul de la taxe de l'année en cours.
4. La taxe est due par mois entier et calculée prorata temporis.

D Taxes forfaitaires par entreprise ou exploitant agricole

1. La taxe forfaitaire est fixée à CHF 1'000. -- par an (TVA non comprise) au maximum par entreprise et exploitant agricole selon le barème progressif suivant :
 - de 0 à 9 collaborateurs
 - de 10 à 49 collaborateurs
 - de 50 à 99 collaborateurs
 - par tranche de 50 collaborateurs supplémentaires

2. La situation au 1^{er} janvier ou lors de l'arrivée dans la commune est déterminante pour le calcul de la taxe de l'année en cours
3. La taxe est due par mois entier et calculée prorata temporis

E Taxes spéciales

Texte inchangé

Septième objet

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal No 02/15 relatif à une demande de crédit de CHF 358'000. -- pour l'équipement d'un lotissement dans le quartier des « Grands Marais »

M. I. **Facchinetti**, rapporteur, donne lecture du rapport de la commission.

M. le Président ouvre la discussion au sujet de ce rapport.

La parole n'étant pas demandée, **M. le Président** soumet ce rapport au vote à main levée.

LE CONSEIL COMMUNAL DE VALLORBE

- Vu le préavis municipal No 02/15
- Oui le rapport de la commission chargée de l'étudier
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

au vote à main levée, **à l'unanimité** :

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 358'000. -- pour l'équipement d'un lotissement dans le quartier des Grands Marais, sous déduction de la participation d'un tiers privé.
2. De porter les dépenses au bilan, comme nouveau compte à amortir en 30 ans

Huitième objet

Rapport de la commission permanente de gestion sur l'exercice 2014

Mme V. **Teuscher**, rapporteur, donne lecture dudit rapport.

M. le Président ouvre la discussion au sujet de ce rapport :

M. Cl. **Magnenat** en page 4, pages blanches, 3^e ligne, au sujet des votations, demande si les résultats sont exacts, il y a 583 non contre 528 oui, cela signifie que Vallorbe a refusé l'immigration de masse, alors que cela a été adopté au niveau fédéral.

M. le Président lui répond que le bureau allait vérifier et lui rendre réponse ultérieurement.

La parole n'étant plus demandée ; M. le Président soumet ledit rapport au vote à main levée :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VALLORBE

- Vu le rapport de la Municipalité concernant la gestion communale de l'année 2014
- Oui le rapport de la commission de gestion
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

au vote à main levée, à l'unanimité :

- 1. Le rapport de gestion est adopté**
- 2. Il est donné décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2014**

Neuvième objet

Rapport de la commission permanente des finances chargée d'étudier les comptes communaux de l'année 2014

Mme L. **Bogliano**, rapporteur ad 'hoc de ladite commission, donne lecture de ce rapport.

M. le Président ouvre la discussion page par page sur ce rapport :

M. Cl. **Magnenat** dit qu'il a vu dans les pages blanches qu'un don de 1'000 francs avait été attribué pour la bibliothèque communale, or en lisant le rapport, ce montant ne ressort pas dans les revenus de la bibliothèque. Il adresse ses remerciements pour la bonne tenue de ces comptes qu'il a chaque année le plaisir de lire avec intérêt.

Mme M. **Dvorak** lui répond que ce don a été fait par une organisation privée pour l'achat de livres, ce n'est donc pas pour les finances communales mais dans un but précis.

M. J. **Favre** partage la satisfaction de la Commission des finances en ce qui concerne le bon résultat de l'exercice. Il est justifié de forcer les amortissements, car on ne sait pas ce que l'avenir nous réserve. Les recettes fiscales pourraient diminuer en cas de mauvaise conjoncture. Quant aux charges, on note que le canton tend à reporter des dépenses sur les communes. Une certaine prudence s'impose si on ne veut pas être contraint d'augmenter le taux d'imposition communal.

M. Favre attire tout particulièrement l'attention sur le tableau des pages 24 et 25 du rapport de la Municipalité [Tableau des comptes « Grands travaux »]. On constate que les investissements qui restent à amortir se montent à 27,5 millions de francs, ce qui représente une moyenne annuelle sur 30 ans de quelque 900'000 francs. Le poste le plus important est celui de la rénovation du Casino. Les dépenses engagées se montent à 9,8 millions soit 3% de plus que le chiffre du budget, ce qui est tout à fait acceptable vu l'ampleur et la complexité des travaux. Actuellement, il reste à amortir 9,1 millions sur 26 ans, ce qui fait 350'000 francs par an.

M. Favre demande pourquoi les comptes de la Halle industrielle sont présentés de manière séparée.

M. S. Costantini, Syndic, lui répond que la halle industrielle étant un objet de rendement, elle est séparée du reste des amortissements car elle fait partie du patrimoine financier de la commune et non pas de son patrimoine administratif.

D'autre part, il y a une erreur quant aux chiffres évoqués par M. Favre, le dépassement sur le chantier du Casino a été d'approximativement 0,3 % et non pas de 3 % ce qui correspond à environ 30'000 francs sur un coût total du chantier dépassant les 10 millions de francs.

Avant de passer au vote, M. le Président ouvre la discussion sur l'ensemble du rapport mais la parole n'est pas demandée. Il soumet donc ce rapport au vote à main levée :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VALLORBE

- Vu le rapport de la Municipalité concernant les comptes communaux 2014
- Ouï le rapport de la commission des finances chargée de l'étudier
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

au vote à main levée, à l'unanimité :

1. Les comptes communaux pour l'exercice 2014 sont acceptés tels que présentés
2. Il est donné décharge à la Municipalité de la partie finance pour l'année 2014

Dixième objet

Préavis municipaux et nomination des commissions

No 03/15 Préavis municipal relatif à une demande de crédit de CHF 78'000. -- pour la réfection d'un chemin d'accès reliant la gare marchandise à la rue de France

Mme M. Dvorak, Municipale, explique que dès le mois de décembre, les élèves du Vallon du Nozon reprendront le train et donc utiliseront ce chemin qui est en mauvais état.

Sur décision du Conseil, la commission est nommée par le bureau, à savoir :

Mesdames Sandrine Robadey et Christine Leuenberger

Messieurs Robert Simonet, Serge Gendroz, Christophe Maradan et Luc Neuschwander

Onzième objet

Communications de la Municipalité

M. H. Foretay, Municipal, au sujet du préavis No 17/10 Rénovation du parc à jeux « La Promenade et ses alentours », annonce que le décompte final s'élève à CHF 208'979.35 face à CHF 216'000. -- acceptés par le Conseil, d'où une économie de CHF 7'020.17.

Mme. S. Tharin, Municipale :

Quelques mots sur le 100^{ème} anniversaire du Tunnel :

Les journées scolaires des lundis et mardi ont eu un franc succès avec environ 800 élèves de Suisse et de France (33 classes) qui y ont participé. Ils ont eu la possibilité de visiter les sites touristiques des deux régions, en Suisse c'est avec les bus de la compagnie Travys que les transports ont été effectués

Ces bus nous ont bien rendu service pour renforcer les navettes surchargées pour ramener les touristes, car comme on dit chez nous, nous avons été victimes de notre succès : 6'908 bracelets ont été vendus ! Par bus, 2'538 visiteurs ont été transportés

Nous avons même pu compter sur la société Lyria et son TGV pour prendre des visiteurs restés sur le quai à Frasné pour rentrer.

Nous avons entendu :

- Vu l'affluence; « Yaka » mettre plus de navettes !
Non, les sillons ont été réservés et nous ne pouvions plus changer.
- « Yaka » agrandir le convoi, doubler la composition :
Non, les quais de certaines gares (qui sont désaffectées) sont trop courts et la sécurité ne peut pas être assurée

Il n'y a pas eu d'accident et tout s'est bien passé. Toutes nos félicitations et nos remerciements aux bénévoles et à nos sociétés locales qui se sont investies pour les buvettes et le buffet de la gare, bref... Merci à toutes et tous. Ce fut une belle fête !

M. S. Costantini, Syndic, communique :

Quelques nouvelles au sujet des chantiers en cours dans la localité

- en ce qui concerne la réfection de la route d'Entre-les-Eaux, les travaux avancent très bien, les délais seront tenus et le passage sera de nouveau praticable d'ici le 10 octobre 2015. Nous avons demandé à l'Etat de Vaud de prendre à sa charge la réfection de la partie basse de la berge et la requête a été acceptée. Nous profitons de ce chantier pour régler également et définitivement la problématique de la galerie située entre la place du Pont et cette route. Le projet initial a bien entendu été adapté à l'évolution du chantier et les dépenses sont en phase avec les prévisions et le crédit octroyé par le Conseil communal.

- au sujet de la construction du centre médical et des logements protégés à la rue de l'Ancienne-Poste, vous avez aussi pu constater que les bâtiments sont sortis de terre. Malgré le petit retard dû aux conditions atmosphériques pénibles de ce début d'année, la fin du chantier et la livraison des immeubles est toujours prévue dès le début de l'été 2016. Au sujet de ce dossier, je profite de vous annoncer ce soir le décompte final du préavis 06/11 relatif à la demande de crédit de 89'000 francs pour l'élaboration du projet d'avenir des anciens bâtiments; la somme dépensée est sans surprise parfaitement en adéquation avec les prévisions soit 88'974 francs et 90 centimes.

Route nationale entre Ballaigues et Orbe

L'Office fédéral des routes nous a averti le 12 juin écoulé qu'il allait débiter les démarches relatives à la deuxième étape de sécurisation de ce tronçon. Cette étape, prévue entre le printemps 2016 et l'automne 2017, consistera principalement à réaliser une séparation physique des voies de circulation.

Loi sur l'aménagement du territoire (LAT)

La presse a à plusieurs reprises ces derniers temps relaté les problèmes engendrés par le plan directeur cantonal et la loi sur l'aménagement du territoire. Ce dossier est très complexe et plus que les deux tiers des communes vaudoises, dont Vallorbe, devront se positionner avant la fin de la décennie quant au dézonage de certaines parcelles de leur territoire respectif.

Pour notre localité et après analyse par le Canton, la surcapacité d'accueil d'ici 2030 en matière de surfaces par rapport aux besoins est équivalente à 706 habitants ce qui correspond à environ 6 hectares. Ces terrains, actuellement libres de constructions, qui devraient théoriquement être déclassés, se situent hors du périmètre du centre déterminé par le service cantonal du développement territorial. En l'état, il ne faut surtout pas s'affoler, pour notre localité, des solutions existent et seront concrétisées par la Municipalité pour préserver avec le bon sens et la logique qui s'imposent nos terrains constructibles pour l'habitation. Il faut encore préciser que les terrains voués à l'industrie et à l'artisanat ne sont absolument pas concernés par cette loi.

Douzième objet

Motions, postulats, interpellations, résolutions, pétitions et projets

Ayant un postulat à déposer, **M. le Président** prie Monsieur **Fiorito**, Vice-Président de bien vouloir le remplacer.

M. Y. Jaillet :

Monsieur le Vice-président, Mesdames, Messieurs,

Me faisant notamment le porte-parole de plusieurs parents qui habitent à la Rue de l'Orbe et dans les rues qui y sont directement rattachées, je dépose le postulat suivant :

« Etude sur la circulation à la Rue de l'Orbe et ses rues adjacentes et mesures à prendre pour y sécuriser le parcours piétonnier »

En plusieurs années, ce quartier a considérablement grandi. De nombreuses habitations individuelles ou collectives ont été construites, et certaines sont encore en construction. La Rue de l'Orbe est désormais plus peuplée, ce qui implique un accroissement de la circulation, et ceci sur des distances à parcourir plus longues. Toutefois, la configuration de la rue n'est pas adaptée en conséquence.

Ce n'est pas tant le plus grand nombre de voitures qui pose problème, mais bien le comportement de certains conducteurs qui est dangereux. La rue de l'Orbe, notamment au début de celle-ci, est très étroite, certaines maisons étant à fleur de route, sans même un trottoir. Ces circonstances devraient amener les conducteurs à adapter leur vitesse et à rouler prudemment.

Malheureusement, la réalité est autre. La vitesse de certains est telle que plusieurs parents préfèrent ne pas laisser leurs enfants emprunter seuls cette rue pour aller à l'école. Des contrôles me paraissent indispensables, mais ne seraient certainement pas suffisants. D'autres mesures doivent être envisagées, par exemple la construction de trottoirs ou l'installation de ralentisseurs.

Par le présent postulat, je demande donc à la Municipalité de réaliser dans un délai de six mois au maximum une étude sur la circulation à la Rue de l'Orbe et ses rues adjacentes et sur les mesures à prendre pour y sécuriser le parcours piétonnier »

M. L. **Fiorito**, Vice-Président, ouvre la discussion :

M. H. **Bally** revient sur l'intervention de M. Jaillet, il dit qu'effectivement cette rue de l'Orbe pose des problèmes au niveau des trottoirs. En effet, si deux voitures veulent se croiser, l'une des deux doit monter sur un trottoir à raz des maisons.

M. J. **Jeanmonod** dit qu'effectivement cette rue de l'Orbe est dangereuse, le comportement de certains conducteurs est désastreux mais il faut surtout faire, selon lui, quelque chose au niveau du parcage, il y a beaucoup de trottoirs qui sont privés, ils ont été réparés et rénovés, marche-t-on sur un domaine privé ou communal ? D'autre part, la ligne jaune aux abords de son domicile est quasi inexistante, il ne faudrait donc pas attendre encore six mois avant de la repeindre.

M. R. **Gfeller** dit que le problème du parcage sur les trottoirs ne se pose pas uniquement à la rue de l'Orbe mais également dans le village, à la Gare, dans la Grand'Rue. Il faudrait un peu mieux contrôler les parcsages à ce niveau. Les piétons et les mamans avec poussettes doivent bien souvent passer sur la route, devant les boulangeries par exemple, car des véhicules sont à moitié sur le trottoir.

M. Cl. **Magnenat** a bien écouté ce postulat et ces revendications, il n'est pas contre, bien au contraire, mais il espère que la Commune n'optera pas pour des ralentisseurs, ces « démontes-voitures » qui énervent le citoyen conducteur et n'arrangent en rien la sécurité.

Mme D. **Tellenbach** s'étonne, quant à elle, qu'il n'y ait pas dans notre commune de zone 30 km/h, il y en a un peu partout aux alentours dans les communes voisines mais pas chez nous ; elle espère que la Municipalité étudiera sérieusement cette possibilité dans toutes les zones périphériques de la localité, habitées par des familles. Elle conclut en disant qu'elle approuve ce postulat et demande que la Municipalité propose un plan communal de zones 30 km/h.

M. L. **Fiorito**, Vice-Président, demande si ce postulat peut être transmis à la Municipalité pour étude et rapport.

Au vote à main levée, le postulat de M. Jaillet est accepté par **37 oui et 1 abstention**.

Treizième objet **Divers, questions et vœux**

M. le Président communique :

- Le Tournoi de football du FC Val/Bal aura lieu le vendredi 21 août 2015 ; inscriptions auprès de Mme la secrétaire
- Les élections des autorités législatives fédérales de cet automne auront lieu le 18 octobre 2015 avec un dépouillement à la proportionnelle pour le Conseil national. Le bureau électoral aura besoin de monde pour l'aider... inscriptions également auprès de Mme Manière.

- Les votations du 29 novembre 2015 sont annulées.
- Le memento des prochaines séances vous a été adressé avec la convocation, si quelqu'un ne l'a pas reçu, Mme la secrétaire vous le transmettra.

M. G. **Alemanni** s'inquiète sur le devenir des deux piscicultures de notre localité. Il demande si la Municipalité peut le renseigner à ce sujet.

M. J.-A. **Chezeaux** : dit qu'il apprécie particulièrement la création du guichet d'accueil qui est en fonction depuis le début du mois au rez-de-chaussée du bâtiment de l'administration communale. En fait, il répond partiellement à la demande qu'il avait faite lors de l'étude et le vote du crédit relatif au réaménagement du bâtiment communal il y a une dizaine d'années maintenant. M. Chezeaux relève que, pour marquer son désaccord par rapport au manque d'infrastructures d'accueil des usagers, il s'était abstenu lors du vote du crédit. Il espère que le futur réaménagement de la place du Pont permettra de donner une réponse positive à quelques interrogations formulées à l'époque du débat.

Mais sa préoccupation du jour porte sur la politique de communication par rapport aux manifestations prévues dans notre village. Il y a lieu d'admettre que la situation qui prévaut actuellement n'est pas admissible puisque, à ce jour, il est absolument impossible de se faire une idée des événements à venir dans notre localité. Aujourd'hui encore il a pu constater qu'il n'existe aucun calendrier tant sur le site de la Commune que sur celui de l'USV. Il sait combien la mission d'informer est difficile et nécessite une attention de tous les jours et, dès lors, il pense qu'il n'est plus possible de compter sur les bénévoles de l'USV pour accomplir cette mission.

Il considère pour sa part que l'administration communale doit désormais se charger de cette tâche et mettre à disposition du citoyen un outil efficace à disposition des organisateurs de manifestations d'une part et d'autre part en faveur de la population. Un outil performant ne pourra que favoriser la cohésion dans notre village, favorisera la réussite des manifestations et montrera le dynamisme de notre village.

M. L. **Fiorito** remercie les conseillers de l'avoir élu en qualité de Président de cette assemblée et leur donne rendez-vous pour la Fête nationale du 1^{er} août à la halle des fêtes, dès 16h45.

M. C. **Huguenin** dit à M. Chezeaux que les manifestations sont sur le site internet de l'USV. Les manifestations privées ne sont pas annoncées sur internet. Par contre, toutes les manifestations communiquées par le greffe municipal et confirmées sont immédiatement mises en ligne dans le Memento.

M. **Chezeaux** dit qu'il a encore contrôlé aujourd'hui et qu'il n'a rien vu. Cela devrait apparaître sur le site de la Commune, où il n'y a rien du tout.

M. J. **Favre** rappelle, en cette fin d'année législative, deux précédentes interventions auxquelles il n'a pas été donné suite. La première concernait les chemins en terre battue du quartier des Grands-Marais. Par endroits, ces chemins sont devenus de véritables pierriers, avec le risque de chutes pour les promeneurs.

La seconde avait trait au manque de convivialité de la salle à manger de notre Auberge communale. Suite à la publication du PV dans le Journal de Vallorbe, une citoyenne avait proposé une tenture. Cette proposition ne semble pas avoir eu de suite.

M. **Favre** termine par un remerciement au Service des forêts qui a installé un banc le long du chemin qui va de la Halle industrielle au Silo d'où on a une magnifique vue sur la Dent-de-Vaulion

M. Cl. **Magnenat** dit que la température moyenne de Vallorbe est de 7 degrés, cependant aujourd'hui et jusqu'à mi-juillet, il fera jusqu'à 31 même 33 degrés, il demande si en cette période de canicule, il est prévu un plan canicule et qu'il peut se mettre en place à n'importe quel moment.

Mme S. **Tharin**, Municipale, lui répond que la Sécurité municipale a la liste des personnes de plus de 75 ans et prendra régulièrement contact avec celles qui sont seules et qui ne sont pas suivies par la CMS.

Mme F. **Manière** remercie tout d'abord le service de la voirie, qui au lendemain de son intervention de la dernière séance, a fait le nécessaire pour la pose, plus que rapide, des panneaux sur le chemin de la rue de l'Ancienne Poste. D'autre part, elle tient à s'excuser auprès des employés du même service pour les avoir mis en cause alors qu'il s'agissait d'un membre du service des bâtiments.

M. H. **Bally** demande si le radar de la semi-autoroute fonctionne, tant mieux pour lui, mais investir une telle somme pour qu'il ne fonctionne pas !

M. S. **Costantini** en réponse à M. Bally, lui dit que malheureusement, la Municipalité n'est pas en mesure de répondre à sa question car l'Office fédéral des routes ne communique pas spontanément au sujet du fonctionnement de cette installation. Il faudrait s'adresser aux Autorités cantonales ou fédérales pour obtenir des renseignements.

M. Ch. **Maradan** souhaite savoir si les travaux du Collège se déroulent comme prévu et dans les temps.

Mme M. **Dvorak**, Municipale, lui répond que les travaux avancent bien et que pour l'instant le timing est respecté.

Quatorzième objet **Message du Président**

« *Cher public,*

Au terme d'un mandat de présidence, il est de coutume d'en faire un bilan.

A l'instar de mes prédécesseurs, je peux confirmer tout l'honneur et tout le plaisir que j'ai eus à représenter les autorités communales législatives et la population vallorbière tout au long de cette année, qui a passé à une vitesse folle. J'ai l'impression que c'était hier que je faisais tinter pour la première fois la petite cloche du bureau, responsabilité qui me titillait depuis plusieurs années !

J'ai ainsi eu l'occasion de connaître les rouages de plusieurs sociétés, institutions et associations qui composent le tissu économique et social de notre village, qui animent régulièrement ce dernier et qui contribuent au bien-être de sa population.

Des amis me disaient récemment « c'est dingue, à chaque fois qu'on vient à Vallorbe, il se passe quelque chose ! ». C'est vrai : quelles richesses nous avons, économiques, associatives, infrastructurelles et humaines ! Ô combien il est important que ce Conseil veille encore à les préserver, les soutenir, les encourager.

Au terme d'un mandat de présidence, il est également de coutume de remercier celles et ceux qui ont contribué à sa parfaite exécution.

J'adresse donc toute ma reconnaissance :

- *à notre secrétaire, qui consacre son temps et ses compétences à ce Conseil, veille sans relâche à ce que tout se déroule à merveille, et rend si faciles les tâches administratives du Président ;*
- *aux membres du bureau, pour leur disponibilité et leur efficacité lors des dépouillements ;*
- *aux 1^{er} et 2^{ème} vice-présidents, qui ont accepté de me remplacer à plusieurs occasions ;*
- *à la Municipalité, pour la transparence et le dialogue qu'elle permet entre nos deux autorités ;*
- *à l'administration communale, pour son travail quotidien, et pour les tâches que nous lui imposons parfois à la dernière minute ;*
- *à la population de Vallorbe, qui m'a toujours bien accueilli et dont certains m'ont envoyé des mots très sympathiques ;*
- *et sans oublier bien entendu à ma famille, qui a patienté durant mes nombreuses absences.*

Dans mon message de la séance du 1^{er} septembre 2015, j'avais salué le respect d'autrui qui a régné dans nos débats jusqu'alors et j'avais décrété que je veillerai à ce qu'il en aille de même sous ma présidence. Je ne cache pas avoir eu quelques cheveux gris à l'approche de notre séance consacrée au PPA sur Grati, mais celle-ci s'est déroulée dignement et je vous en remercie.

Je ne peux malheureusement pas en dire autant de tous les acteurs qui se sont manifestés au sujet de ce projet. Sous prétexte de défendre leur cause, certains n'ont pas hésité à faire preuve de la mauvaise foi la plus crasse et à tenir des propos diffamatoires à mon endroit ! Il est sans doute plus facile de s'en prendre avec arrogance aux personnes ou à l'autorité qu'elles représentent que tenter de les convaincre avec finesse et intelligence.

Cela dit, que cette expérience navrante ne décourage pas celles et ceux qui songent à accepter un jour de présider ce Conseil. Vous ne serez pas déçus !

Comme vous le savez, l'exercice 2015-2016 sera le dernier de cette législature. Le mois de mars 2016 verra le renouvellement des autorités communales. Ce n'est pas ou plus un secret, plusieurs d'entre vous ne repartiront pas pour une nouvelle législature.

Je profite de mon statut actuel pour vous remercier en avance de votre engagement et regretterai de ne plus vous voir au sein de cette assemblée.

Pour celles et ceux qui sont encore hésitants, je vous encourage à repartir pour un tour. Vous vous êtes certainement fait la réflexion que les années passaient très vite. Il en va de même pour les 5 années d'une législature. Rappelez-vous, c'était hier que nous étions assermentés dans ce qu'on appelait le V-Center ! Une nouvelle législature passera tout aussi vite.

Mais surtout, à vous qui hésitez, vous savez qu'il vaut mieux participer au processus de la décision plutôt que de la « subir ». Cela fait déjà quelques années que la population vallorbière n'a pas eu à voter pour un objet communal ? Cela démontre que le véritable débat est mené au Conseil communal.

Ce droit de participation démocratique est une chance que notre constitution nous accorde. Il ne faut pas toutefois perdre de vue qu'un tel droit serait amené à disparaître s'il venait à ne plus être utilisé.

A titre d'exemple, le canton a encouragé les petites communes à fusionner, notamment parce qu'elles peinaient à trouver des personnes prêtes à s'engager dans ses organes. Au sein de ces communes fusionnées, plusieurs voix font entendre leur mécontentement parce qu'elles doivent subir les décisions prises par d'autres. Ces voix reviendraient bien en arrière...

Six séances plus quelques commissions par année, est-ce si exigeant quand on a à cœur le souci de ses pairs et la volonté du meilleur pour sa cité ?

Je ne terminerai pas sans féliciter Monsieur Fiorito pour sa brillante élection et lui souhaite un excellent mandat. Pour ma part, c'est avec satisfaction et enthousiasme que je rentrerai dans les rangs après la pause estivale, ne serait-ce que pour avoir enfin la possibilité de reprendre la parole durant les débats. Merci de votre attention »

La parole n'étant plus demandée, M. le Président lève la séance à 20h25.

Le Président :
Yann Jaillet

La Secrétaire :
Francine Manière



Prochaine séance, lundi 31 août 2015 à 20 h 15